

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Cynthia Bergeron	Numéro de permis 2013228	Date d'inspection Le 29 novembre 2022	
Nom de l'établissement Garderie chez Cyn		Numéro de téléphone (506) 284-3280	
Adresse 114 chemin Rang 7 Et 8 Kedgwick NB E8B 1W1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement l'après-midi pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est conforme lors de la visite.
- Les dossiers des membres du personnel sont complets.
- Les documents affichés sont bien en vue sur le babillard à l'intention des parents situés dans l'entrée de l'établissement.
- Les dossiers des incidents mineurs des enfants sont complets.
- Observations: la sieste
- Discussions avec l'exploitante concernant le portal, une exemption et les pratiques d'évacuation d'incendie.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 29 novembre 2022

Date

original signé par
Cynthia Bergeron

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 29 novembre 2022

Date